

P.V. du Conseil de police du 20 décembre 2021– Webinaire – Partie publique

Présents : M. François CULOT, Bourgmestre-Président (Virton), M. Henri THIRY (Etalle), M. Benoit PIEDBOEUF (Tintigny), M. Pascal FRANCOIS (Meix-devant-Virton) Bourgmestres ;
MMES, Christine GILSON, Julie COMBLEN, Camille MAITREJEAN, Christelle MATHIEU, Virginie ANDRE, Annick VANDENENDE, MM, Lionel LEFEVRE, Yves SIMON, Bruno WATELET, Claude GONRY, Guy LEQUEUX, Hugues BAILLOT, Benoit PERFRANCESCHI, Jean-François BODY, Conseillers. M. Jean-Yves SCHUL, Commissaire divisionnaire, Chef de corps.
Mme Esther LAPAIGE, Secrétaire.

Excusés : Mme Fabienne BRICOT, Didier MAITREJEAN, Conseillers, Mme Caroline GODFRIN, Bourgmestre (Florenville),

1. Approbation du PV du conseil du 18 octobre 2021.

Le PV est approuvé sans remarque.

Mme Vanden Ende souhaite remercier le CDP SCHUL pour les informations transmises suite au dernier conseil.

2. Gestion Interne.

a. Prévisions budgétaires – Mme Caroline Daune, comptable spéciale.

Mme DAUNE : explique le point. La base du calcul est de 5.7M € sur 30 ans. Insiste sur le caractère prévisionnel des documents présentés (situation hypothétique), donne une idée de l'impact. L'emprunt ne serait pas la seule cause d'une éventuelle hausse des dotations car il faut tenir compte également de la suppression du subside NAPAP à partir de 2024 et d'ores et déjà la suppression du subside assistance au victimes.

1^{er} CDP SCHUL : projection à un instant donnée. Incertitudes sur le timing de la suppression du subside NAPAP. Au niveau du fédéral, la tendance est faire basculer le financement des ZP locales au niveau communal.

Projection, chiffres modérés, on maintient l'effort d'optimisation, le résultat du compte doit encore arriver (boni à évaluer). Tendance, remboursement en 30 ans car moindre impact sur les communes mais cela alourdit la charge des générations futures. Question : injecte-t-on une partie du fond de réserve dans le projet ? Prudence car au niveau du financement, il y aura des charges à supporter (ex : augmentation du cout des matériaux).

M. Culot : préfère garder le fonds de réserve pour assurer les investissements quand les taux d'intérêts auront augmentés.

Mme VANDENENDE : remercie de pouvoir disposer des projections budgétaires. Prend note du souhait de pouvoir conserver le fonds de réserve pour l'avenir. Quid de la vente de 2 bâtiments mis en vente ? Quels sont-ils et quelle est leur valeur à la vente ?

1^{er} CDP SCHUL : Il s'agit du bâtiment d'Etalle : Commune souhaite racheter le bâtiment (pas d'accord formel sur le prix) + Infrastructure de la rue Croix-Lemaire : opportunité de la revendre avec servitude pour l'antenne ASTRID (expertise : 700.000€) . Endettement à 30 ans à taux bas et plus après, pourra réduire la charge d'emprunt pour les vh. De plus économies d'échelle (Déplacement / Bâtiments / VH/ ..)

AVE : emprunt en cours uniquement pour des bâtiment ? Possible d'avoir le montant du solde restant du pour les bâtiments ?

Mme VANDENENDE : souhaite pouvoir dégager un coût net de personnel (Différence entre cout réel les subsides)

CDP SCHUL : évolution avec une indexation linéaire de l'ordre de 2% (a priori) des salaires. Les dotations ne sont pas « personnalisées », elles sont générales (cfr détail des transferts). Si on fait ratio du coût d'1 MP : dépense en MP = moyenne de 75.000€ /an/MP. La ZP Gaume est dans les normes car il y a peu d'officiers / beaucoup de jeunes INP / beaucoup de Calog -> la ZP n'est pas « hors de prix ».

Mme VANDENENDE : dotations fédérales = personnel et fonctionnement ? Oui

Mme DAUNE : seul le subside NAPAP est fixé en fonction des MP.

CDP SCHUL : 60% recettes viennent du fédéral, c'est un ratio très intéressant.

M. FRANCOIS : ne partage pas l'enthousiasme au vu de l'augmentation des dotations (2 x 12%). De plus, le vente des bâtiments va rapporter +/- 1.000.000€ mais il n'y a pas de décision ferme d'achat. Pour l'instant, le 1.000.000€ du FRE ne reviendra pas à au FRO alors que les charges communales vont rester stables, c'est excessif.

CDP SCHUL : ces éléments pourront être intégrés dans la décision au moment du tirage de l'emprunt.

Mme MAITREJEAN : remercie pour les projections. Demande s'il est possible d'avoir un tableau plus précis pour pouvoir différencier les coûts liés à la VSL et les autres coûts ? Comment savoir si le produit de la vente des bâtiments va être réinjecté dans le projet ?

CDP SCHUL : les bâtiments ne pourront être vendus qu'après le déménagement. La discussion du FRE concerne le 1.100.000 € existant et les éventuels surcoûts. Pas de souci à réinjecter une partie du FRE dans le projet sachant que l'on va le reconstituer dans le futur. Présentation lors du budget fin janvier 2022.

b. Pour information - Pour information – Modifications budgétaires n°1 SO et SE 2021 – Arrêté de Monsieur le Gouverneur (annexe 3).

Le Conseil prend acte.

c. Pour information – Décharge Mme DENIS, comptable spéciale – Arrêté de Monsieur le Gouverneur (annexe 4).

Le Conseil prend acte.

d. Pour information – Préavis de grève de la police intégrée et Situation de l'effectif opérationnel ZP Gaume - problèmes de capacité.

Le Conseil prend acte.

e. Ouverture d'emploi – cycle de mobilité 2021-05 – modification - 2 INP – ratification (annexe 6).

M. FRANCOIS : s'étonne de l'absentéisme important par rapport aux autres zones. De plus, certains Sv demandent une importante capacité (ex : motos, drones, ..), ces heures-là pourraient être utilisées pour être sur le terrain.

En outre, au sein du Sv logistique, il y a un MP Ops qui effectue des tâches qui devraient être faites par un Calog. La norme KUL est de 82 MP Ops, or actuellement nous sommes à 90 MP Ops. La demande est-elle dès lors justifiée ?

CDP SCHUL : l'absentéisme est plus important dans d'autres ZP voisines (qui sollicitent des renforts de PolFed). Les outils mis en œuvre en ZP Gaume le sont dans le cadre d'un fonctionnement utile et moderne, c'est une vision sur laquelle on peut ne peut être d'accord.

Quant aux éléments objectifs, la norme KUL est de 83.5 MP Ops et est une norme budgétaire qui date de 2000. Elle n'est plus à jour. De plus, nous n'avons pas de prise sur le volet médical. Les démarches de suivi ad hoc sont faites aussi souvent que possible auprès du médecin du travail, de l'organisation et du Sv médicale de la police intégrée.

En ce qui concerne le MP à la logistique, 1 MP affecté temporairement sur avis du médecin du travail.

En ce qui concerne l'ouverture d'emploi, on demande de remplacer le MP qui est actuellement en formation INPP ainsi que le MP en pension temporaire.

De plus, l'absentéisme est omniprésent (général au niveau de PolFed). Les effectifs effectivement présents sont absolument nécessaires. Il y a également des départs à la retraite prévus en 2022. En ZP Gaume : polyvalence des MP -> activités très diversifiées (PMob/rédaction/avis Parquets/Accueil/contrôles roulage ..), ce qui implique une réelle charge psychosociale, pour du travail normal.

F. CULOT : insiste sur l'importance du recrutement afin de préserver les MP présents.

Mme VANDENENDE : En résumé : +/- 20.4 équivalent ETP qui ne sont pas sur le terrain -> reste 75 MP sur le terrain. Il faut encore en compter un certain n° qui ne sont pas sur le terrain. En 2020, en parlant des statistiques criminalité sur Virton, elles étaient à la baisse. Récemment le Bg de Virton a dit que cela remontait. Il y a-t-il un lien avec la diminution du n° de MP sur le terrain ?

CDP SCHUL : plus de bleu en rue a un double effet -> diminution de la criminalité et augmentation de l'effet de sécurité auprès de la population. Avant la crise covid on a diminué de 50 % la criminalité, de plus 25 à 30 % de la criminalité dans certains domaines pendant la crise Covid. Les chiffres précis seront publiés dans le rapport bisannuel.

Actuellement les faits reprennent (notamment les VIF), la Gaume n'a pas été touchée par le phénomène de vol dans les habitations qui s'observe au Nord de la Province, car il y a une présence importante des policiers sur le terrain. Cela implique des difficultés réelles de planifier le sv intervention (dépassements observés – complexité de satisfaire aux desiderata des MP).

Depuis 2014, la ZP Gaume devenue attirante : il y a des candidats lors des ouvertures et le travail réalisé (ex : directives judiciaires) est souvent plébiscité hors zone. Les Calog aident à la rédaction des Pv / à l'accueil (normalement au niveau de l'accueil, c'est 12h/j y compris le WE – ce n'est pas le cas en ZP Gaume). Les transgressions au statut ont été relayées par les OS, il est important que le conseil se positionne sur l'engagement, nécessaire, de 2 MP mais il est possible de phaser l'engagement.

A l'avenir, l'hôtel de police permettra une meilleure gestion de l'intervention qui sera regroupée à Virton mais devra aussi ouvrir l'accueil. En ZP on a organisée une 11ème Pmob, qui coûte mais qui offre le sv au citoyen.

Mme VANDENENDE : la question n'était pas sur l'opportunité mais sur la causalité du sous-effectif sur l'augmentation de la criminalité.

Mme Mathieu : 1. Par rapport à l'intervention de M. FRANCOIS : concernant les personnes recrutées pour les drones -> qu'en est-il par rapport à leur « productivité », notamment en ce qui concerne les infractions routières. Statistiques à donner.

2. Demande par rapport à la sécurité routière -> appuie la demande d'engagement. L'absentéisme est généralisé (pas uniquement police), il est compliqué d'y faire face. Si les policiers sont plus présents, il y a moins d'infractions donc si cela

peut permettre à mettre plus de MP dans les rues, soutient l'engagement. Il y a suffisamment de capacité au niveau administratif.

3. Demande des statistiques « activités drones ».

1^{er} CDP SCHUL : en ce qui concerne les drones : de nombreuses missions opérationnelles ont été faites. Projet soutenu par M. le Procureur du Roi . Outil formidablement efficace.

Les MP du team « drones » restent généralistes (Pmob/ agents de quartier). Si le Team drone intervient pour une autre ZP, c'est un Win-Win.

L'utilisation du drone reste dans un cadre légal clair sur l'utilisation de caméras mobiles (comme l'ANPR)

En ce qui concerne les Bodycams, le cadre légal est plus flou : on attend l'avis du COC qui pourrait avoir un avis réservé sur leur utilisation, notamment dans les habitations. Les conseillers sont les bien venus pour assister à une démonstration.

M. CULOT : confirme l'efficacité du drone.

M. FRANCOIS : Ne parle pas du MP suite au tir mais celui qui gère la logistique et est en place depuis des années.

1^{er} CDP SCHUL : le sujet est à aborder en Collège à huis clos.

Objet : Ouverture d'emplois - Cycle de mobilité 05-2021 - modification - 2 INP.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, dite « Loi Exodus » ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) ;

Vu la délibération 142/2021 prise par le Conseil de police en sa séance du 18 octobre 2021 ayant pour objet « Ouverture d'emplois - Cycle de mobilité 05-2021 – 1 Cp adjoint DirOps – 1 INPP » ;

Vu le rédigé par Mme Alexandra NAVEAUX (annexe 1) ;

Vu l'urgence d'engager 2 MP afin d'assurer la l'organisation pérenne des services ;

Considérant la nécessité de rencontrer les besoins en personnel au sein de la ZP de Gaume ;

Décide,

Dans le cycle de mobilité 2021-05, l'ouverture de :

- 2 emploi «INP intervention » sans réserve.

Le mode de sélection retenu est le « 5 » (recueil de l'avis d'une commission de sélection).

f. Ouverture d'emploi – contrat de remplacement – technicienne de surface .

Objet : Ouverture d'emplois – Technicien(ne) de surface – contrat de remplacement.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, dite « Loi Exodus » ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) ;

Vu la délibération 160/2021 prise par le Conseil de police en sa séance du 18 octobre 2021 ayant pour objet la suspension du contrat de travail d'une technicienne de surface de la ZP GAUME ;

Vu le rédigé par Mme Caroline NAVEAU (DRH-DPL) (annexe 1) ;

Considérant la nécessité de rencontrer les besoins en technicien(nne) de surface au sein de la ZP de Gaume ;

Décide,

Article 1

De marquer son accord quant à l'ouverture d'un emploi d'un(e) technicien(ne) de surface sous couvert d'un contrat de remplacement, 19h/sem avec réserve de recrutement ;

Article 2

De déléguer au Collège de police le pouvoir de procéder à l'engagement (pour un contrat de remplacement) du/ de la candidat(e) parmi les le(s) candidat(s) déclaré(s) apte(s) par la commission de sélection.

g. BELFIUS - Construction du nouvel hôtel de police – fin de la période de prélèvement de l'emprunt – Offre de prolongation de la période de prélèvement de l'emprunt – ratification de la délibération du Collège de police du 18 octobre 2021.

Objet : Nouvel hôtel de police - BELFIUS - Prolongation période de prélèvement emprunt – Approbation offre BELFIUS – ratification.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ci-après abrégée L.P.I.;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la délibération 106/2019 du Conseil de police du 17 juin 2019 relative au « Cahier spécial des charges - marché public de services - Financement de la rénovation d'un hôtel de Police - Procédure ouverte - Approbation du cahier des charges et choix du mode de passation du marché » . ;

Vu le Cahier des charges du marché public de services sous la forme de financement de rénovation de bâtiments avec audit et accompagnement technico-financier de projet » ;
Vu l'offre de la SA BELFIUS du 09 septembre 2019 ;
Vu la délibération 155/2019 du Collège de police du 30 septembre 2019 relative au « cahier spécial des charges - marché public de services - Financement de la rénovation d'un hôtel de Police - Procédure ouverte - Attribution du marché à la S.A. BELFIUS » ;
Vu le courrier de la SA BELFIUS du 13 décembre 2019 ;
Vu la délibération 90/2021 prise par le Collège de Police en date du 09 août 2021 ;
Vu la délibération 116/2021 prise par le Collège de police en sa séance du 27 septembre 2021 ;
Vu l'offre communiquée par la SA BELFIUS en date du 05 octobre 2021 ;
Vu la délibération 117/2021 prise par le Collège de police en séance du 18 octobre 2021 (annexe 1) ;
Entendu Mme HEYDEN en ses explications ;
Considérant l'opportunité de souscrire à l'offre remise par la SA BELFIUS ;

Ratifie,

Vu la délibération 117/2021 prise par le Collège de police en séance du 18 octobre 2021 ayant pour objet « *Nouvel hôtel de police - BELFIUS - Prolongation période de prélèvement emprunt – Approbation offre BELFIUS* ».

M. CULOT : Quid si au bout de la période prélèvement de l'emprunt ce dernier n'est pas entièrement prélevé ? Continuation des conditions existantes ou nouvelles conditions ?

CDP SCHUL : question à poser à Mme HEYDEN, BELFIUS.

3. Marchés publics.

a. Marché fédéral – Achat d'un combi intervention – 78.489,35€ (annexe 9).

Objet : Marché fédéral - achat d'un combi intervention - MERCEDES VITO.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la nécessité d'acquérir des véhicules adaptés aux missions opérationnelles ;

Vu nécessité de procéder au remplacement du combi intervention VW T7 « 1KNJ191 » ;

Vu le rapport rédigé par l'INP Samuel PONCELET, Logistique (annexe 1) ;

Considérant que la dépense des articles 1 et 2 sont imputées à l'article budgétaire 330/743-52 du service extraordinaire 2021 ;

Considérant que la dépense de l'article 3 est imputée à l'article budgétaire 330/127-06 du service ordinaire 2021 ;

Décide,

Article 1 :

L'achat d'un véhicule de type MERCEDES VITO mieux détaillé à l'annexe 1 via le marché fédéral 2021 R3 026 pour un montant estimé de 40.601,94€ TTC.

Article 2 :

L'équipement Police du véhicule susmentionné et mieux détaillé à l'annexe 1 pour un montant total estimé de 37.887,41€ TTC.

Article 3 :

La souscription du contrat de maintenance et de réparations (5 ans / 250.000km) pour un montant estimé de 10.281,22€ TTC.

CDP SCHUL : les combis VW sont devenus trop chers au marché fédéral. Le T7 électrique dépasse les 100.000€ hors marché fédéral. Quand on sera dans l'hôtel de police, il y aura probablement une diminution de la flotte.

b. Marché fédéral – Achat d'un véhicule SUV - 49.407,33€ (annexe 10).

Objet : Marché fédéral - achat d'un SUV 4x4 - poste d'Etalle.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la nécessité d'acquérir des véhicules adaptés aux missions opérationnelles ;

Vu nécessité de procéder au remplacement du véhicule SUV 4x4 du poste d'ETALLE ;

Vu le rapport rédigé par l'INP Samuel PONCELET, Logistique (annexe 1) ;

Considérant que la dépense des articles 1 et 2 sont imputées à l'article budgétaire 330/743-52 du service extraordinaire 2021 ;

Considérant que la dépense de l'article 3 est imputée à l'article budgétaire 330/127-06 du service ordinaire 2021 ;

Décide,

Article 1 :

L'achat d'un véhicule de type SEAT TARRACO mieux détaillé à l'annexe 1 via le marché fédéral 2021 R3 029 pour un montant estimé de 34.285,41€ TTC.

Article 2 :

L'équipement Police du véhicule susmentionné et mieux détaillé à l'annexe 1 pour un montant estimé de 15.121,92€ TTC.

Article 3 :

La souscription du contrat de maintenance et de réparations (10 ans / 200.000km) pour un montant estimé de 16.890,39€ TTC.

c. Contrat cadre – Achat de 8 radios Astrid et accessoires – 12.252,88€ (annexe 11).

Objet : Contrat cadre ASTRID - Achat de 8 radios Astrid et accessoires.

Vu la loi du 3 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la nécessité de procéder au remplacement de radios et accessoires pour équiper les postes de Virton, Etalle et Florenville ainsi les sv de la SER ;

Vu que cet achat est proposé via le Contrat cadre ASTRID ;

Vu le rapport rédigé par l'INP Christian NAISSE, gestionnaire technique (annexe 1) ;

Considérant que l'achat visé à l'article 1 est à imputer à l'article budgétaire 330/742-98 du Service Extraordinaire 2021 ;

Décide,

Article 1

L'achat via le Contrat cadre ASTRID de radios portables/fixes et accessoires pour un montant total estimé de 12.252,88€ TTC ;

4. Déclassement de matériel - Pepper Sprays (annexe 12).

Objet : Déclassement de matériel - 134 Pepper sprays – GRIMARD.

Vu la loi du 3 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu le rapport rédigé par Mme Christine BAQUE, Logistique relatif au déclassement de sprays divers (annexe 1) ;

Décide,

Article 1

Le déclassement des sprays dont la liste est détaillée dans l'annexe 1 et de confier la destruction gratuite de ce matériel à la société GRIMARD S.A., sise Avenue de l'Energie, 9 à 4432 ALLEUR.

Article 2

Le matériel sera déposé à la Société GRIMARD.

5. Divers.

Séance à huis clos.

La séance est close à 20h

La Secrétaire
(s) Esther LAPAIGE

La Secrétaire



Le Président
(s) François CULOT

Le Président